



St Ouen l'Aumône, le 15 février 2022.

Objet : courrier de modification d'affectations à TP

Madame la directrice académique,

Depuis lundi 14 février, des collègues nous contactent après avoir reçu un courrier de vos services leur indiquant que leur affectation à titre provisoire initialement prévue pour l'année scolaire 2021-2022 serait modifiée à compter du mardi 15 mars. Il semble que les collègues concernés complètent des services sur des quarts de décharge de direction ou de temps partiels et seraient remplacés par des contractuels alternants M1.

Ces collègues ont le sentiment d'être des pions déplaçables sans même en connaître les raisons. Les directrices et directeurs constatent une nouvelle fois que l'institution est maltraitante pour tout le monde, sans aucun état d'âme. En effet, les collègues investis dans leur classe, dans des projets avec leurs élèves d'ici la fin de l'année scolaire deviendraient remplaçants sur tout ou partie de leur service. Sur le fond comme sur la forme, les personnels sont choqués.

Ce mardi matin, nous avons donc contacté le service du mouvement qui confirme que de nombreux collègues le contactent suite aux courriers reçus. En effet, le courrier envoyé n'explique absolument rien sur le motif de la modification de l'affectation.

Nous ne pouvons accepter un tel mépris des personnels. Après la nouvelle période scolaire que nous venons de vivre et notamment le nombre record de jours de classes perdus par les élèves, vous conviendrez que les personnels comme les parents d'élèves sont en droit de demander de la stabilité dans leurs écoles.

Pour le respect des personnels comme celui du bon fonctionnement des écoles, nous vous demandons de revenir sur votre décision en maintenant les collègues concernés sur leur affectation actuelle et donc de placer les contractuels alternants sur des missions de remplacement.

Veuillez croire, Madame la directrice académique, à l'expression de ma parfaite considération.

Vincent Sermet

Secrétaire départemental